

LE RISQUE INONDATION



Une inondation est une **submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau**. On distingue trois types d'inondations :

- ✓ La montée lente des eaux en région de plaine par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique ;
- ✓ La formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes ;
- ✓ Le ruissellement pluvial renforcé par l'imperméabilisation des sols et les pratiques culturelles limitant l'infiltration des précipitations.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT	À LA MONTÉE DES EAUX
<ul style="list-style-type: none">⇒ Informez-vous sur le risque (mairie, sous-préfecture).⇒ Faites réaliser un diagnostic de vulnérabilité de votre maison.⇒ Disposez d'un poste de radio à piles et préparez votre kit d'urgence (éclairage de secours et réserve d'eau potable).⇒ Ne circulez pas dans une zone inondée. Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts. Ne prenez pas votre voiture.	<ul style="list-style-type: none">⇒ Protégez-vous et votre habitation.⇒ Installez les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger et placez en hauteur les produits polluants.⇒ Coupez les alimentations en électricité et en gaz.⇒ Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages.⇒ Ne descendez pas dans les sous-sols ou les parkings souterrains.
PENDANT	APRÈS
<ul style="list-style-type: none">⇒ Évitez tout déplacement inutile (à pied ou en voiture).⇒ N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou à la crèche.⇒ Ne téléphonez qu'en cas de besoin. Informez-vous sur les sites Météo France et Vigicrues.⇒ Sur demande des autorités, rejoignez un centre d'accueil.	<ul style="list-style-type: none">⇒ Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.⇒ Aérez et désinfectez les pièces.⇒ Faites l'inventaire des dégâts.⇒ Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.

LES SECTEURS EXPOSÉS

La commune de Wahlenheim possède des **Zones Humides Potentielles (ZHP)**. Pour en savoir plus : georisques.gouv.fr

Infos utiles :

- www.meteofrance.com, répondeur d'information météorologique, 24h/24, tél. : **08.99.71.02.67** ; <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr> ; France Bleu (101.4)

À l'approche d'un **orage, mettez à l'abri les objets sensibles au vent. Ne vous abritez pas sous les arbres.** Évitez les promenades en forêt et les sorties en montagne. **Signalez les départs de feux.** Dans une zone sensible aux crues torrentielles, pensez à votre sauvegarde et celle de vos biens.

LE RISQUE NEIGE / VERGLAS



Les **chutes de neige et les phénomènes de verglas ou de pluies verglaçantes** sont consécutifs à des précipitations qui se produisent lorsque les températures sont négatives ou proches de 0°C. Elles peuvent entraîner la **formation de phénomènes glissants** sur les trottoirs et le réseau routier et une augmentation de poids sur les bâtiments et les infrastructures.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- **Évitez de circuler** : en cas d'obligation de déplacement, munissez-vous d'équipements spéciaux.
- Privilégiez les **transports en commun**.
- **Renseignez-vous** sur les conditions de circulation auprès du Centre Régional d'Information et de Circulation Routière (CRICR).
- **Préparez votre déplacement** et votre itinéraire. Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée et où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule. Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs.
- **Respectez** les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- **Facilitez le passage des engins** de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- **Protégez-vous des chutes** et protégez les autres en dégageant la neige, en salant les trottoirs (évitez de stocker la neige dans les avaloirs et fossés pour ne pas gêner l'écoulement des eaux lors du redoux).
- **Protégez** vos canalisations d'eau contre le gel.
- **Ne touchez pas** aux fils électriques tombés à terre.
- **Écoutez la radio** et respectez les consignes des autorités.

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



Le risque mouvement de terrain est consécutif à un **ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique**. On en distingue plusieurs types : glissement de terrain, chutes de blocs, érosion du littoral, effondrement, coulée de boue, retrait-gonflement des argiles.

Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de succession de périodes de gel/dégel.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- **Quittez** rapidement les bâtiments.
- **Gagnez un point haut** pour vous mettre hors de portée du danger.
- **Fuyez latéralement** pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée.